

“ Relance par Gilles de Robien du débat sur le 3^{ème} aéroport, le point de vue de Christian Gauduel, président de la Chambre régionale de commerce et d'industrie Rhône-Alpes

Lyon-Saint Exupéry est à même de jouer un rôle majeur dans la répartition du trafic aérien et en faveur d'un aménagement du territoire plus équilibré.

A la suite de la récente déclaration de Gilles de Robien, nouveau ministre des Transports, qui propose de reconsidérer le dossier du troisième aéroport parisien, Christian Gauduel, président de la Chambre régionale de commerce et d'industrie Rhône-Alpes, au nom des CCI de Rhône-Alpes, souhaite d'abord rappeler la motion qu'elles avaient adoptée le 29 mars 2001 : *"Les CCI de Rhône-Alpes entendent que les pouvoirs publics accordent une importance plus grande aux plates-formes du type de celle de Lyon-Saint Exupéry pour déconcentrer l'installation des lignes aériennes vers les plates-formes de province et ainsi améliorer la fluidité du trafic et le service aux entreprises par le désengorgement des plates-formes parisiennes."*

D'autre part, Christian Gauduel observe que les propos de Gilles de Robien vont dans le sens de ce qui se pratique déjà dans d'autres pays européens à savoir l'existence de deux portes d'entrée aéroportuaires complémentaires. Rome et Milan en Italie, Madrid et Barcelone en Espagne, Francfort et Munich en Allemagne, Londres et Manchester en Angleterre, pour lesquels l'on constate que l'écart entre le nombre de passagers du 1^{er} aéroport du pays et du second est beaucoup plus faible qu'en France. Les chiffres arrondis sont éloquentes : 25 millions de passagers à Munich pour 50 millions à Francfort, 20 à Milan pour 30 à Rome, 20 à Barcelone pour 30 à Madrid, alors que Nice - 2^{ème} aéroport français - n'avoisine que 10 millions de passagers quand les aéroports parisiens en accueillent 75 millions. Ce rapport de 1 à 3 voire 2 chez nos voisins européens se transforme en un rapport de 1 à 7 pour Nice.

Comment comprendre une telle différence ? Et pour Rhône-Alpes, 2^{ème} pôle économique de France, 2^{ème} région exportatrice après l'Île de France, comment admettre que son principal aéroport - Lyon-Saint Exupéry - accueille 6,1 millions de passagers soit 12 fois moins que Roissy et Orly réunis ?

A la mesure de ces chiffres, la remise en cause de la troisième plate-forme aéroportuaire parisienne par Gilles de Robien est que plus pertinente. En effet, comment pourrait-on accepter de poursuivre un projet qui contribue à maintenir le concept de "Paris et du désert français".

Communiqué de Presse

Lyon, le 23 mai 2002

Les CCI de Rhône-Alpes réaffirment leur attachement au développement d'un deuxième point d'entrée aéroportuaire sur le territoire français pour deux raisons essentielles :

Premièrement parce que les aéroports parisiens disposent de la capacité nécessaire pour absorber une forte croissance du trafic. Actuellement Roissy - 4 pistes - et Orly -2 pistes - n'accueillent respectivement que 50 et 25 millions de passagers alors que Londres-Heathrow - 2 pistes - en traite 65 millions. A dire d'experts les deux plates-formes parisiennes pourraient recevoir 140 millions de passagers soit deux fois plus qu'aujourd'hui.

Deuxièmement, parce que parmi les différentes plates-formes régionales, certaines sont à même de jouer un rôle majeur dans la gestion du trafic aérien français.

C'est notamment le cas de Lyon-Saint Exupéry. Disposant à long terme, sans augmentation de son emprise foncière, du potentiel nécessaire pour accueillir beaucoup plus de trafic, bénéficiant d'une intermodalité efficace (ligne à grande vitesse Marseille-Lyon-Paris - réseau d'autoroutes vers Lyon, Grenoble, Annecy, Chambéry, Genève, Bourg, Valence, Saint Etienne, Macon, la Bourgogne, la Franche Comté, l'Auvergne...), cet aéroport représente une opportunité tant pour la région Rhône-Alpes que pour le territoire national.

Les CCI de Rhône-Alpes entendent donc que dans un contexte de croissance du trafic, les Pouvoirs publics s'engagent dans une démarche de répartition plutôt que de concentration du trafic aérien et privilégient Lyon-Saint Exupéry en tant que deuxième porte d'entrée en France. Il ne s'agit pas d'absorber le "surplus" des aéroports parisiens mais bien d'accueillir de nouveaux trafics créateurs de richesse pour Rhône-Alpes et porteurs de nouveaux services pour les entreprises comme pour les rhônalpins, trop souvent contraints d'aller chercher ailleurs un vol international ou intercontinental.

Enfin, les CCI de Rhône-Alpes soulignent que la montée en puissance de plates-formes régionales concourra à un aménagement du territoire propice à la réussite de la décentralisation. Et n'a t'on pas besoin aujourd'hui de symboles forts de ce que la décentralisation est bien en marche ?... ”

Contact presse

Service Communication
04 72 11 43 68